

# Cadre régional FVC/PFEV – Chaîne de valeur Maroc – BCP

Lieu :  
Maroc

Identifiant du Projet :  
51002

Secteur d'activité :  
Institutions financières

Public/Privé :  
Secteur privé

Date prévue de présentation devant le Conseil d'administration :  
11 décembre 2019

Statut :  
**En phase exploratoire**

Date de publication du document de synthèse du Projet en langue anglaise :  
7 novembre 2019

## Description du Projet

Financement vert d'un montant global pouvant atteindre 40 millions d'euros accordé à la Banque Centrale Populaire (« BCP »), en collaboration avec le Fonds vert pour le climat, se décomposant comme suit :

i. un prêt d'un montant pouvant atteindre l'équivalent de 10 millions d'euros, dans le Cadre régional FVC/PFEV (« FVC/PFEV »), qui devrait être cofinancé à hauteur de 2,5 millions d'euros (équivalent) par le Fonds vert pour le climat ;

i. un prêt d'un montant pouvant atteindre l'équivalent de 30 millions d'euros, au titre du Cadre régional FVC/PFEV – Chaîne de valeur Maroc (« CVM »), qui devrait être cofinancé à hauteur de 7,5 millions d'euros (équivalent) par le Fonds vert pour le climat.

## Objectifs du Projet

Grâce aux prêts de la BERD, la BCP et sa filiale spécialisée dans le crédit-bail Maroc Leasing pourront rétrocéder les fonds reçus à des sous-emprunteurs privés, (i) leur permettant ainsi de réaliser des investissements verts dans l'efficacité énergétique, les énergies renouvelables et les mesures de résilience climatique, et (ii) renforçant la

compétitivité des petites et moyennes entreprises dans le cadre de la chaîne de valeur.

## Impact sur la transition

Ce Projet va dans le sens d'une Green IT de qualité, en ce qu'il favorise les flux de fonds vers les technologies et les services climatiques dans les secteurs éligibles qui seront les moteurs de la transition vers la mise en place au Maroc d'une économie durable, faiblement carbonée et résiliente face au changement climatique.

## Le client

BANQUE CENTRALE POPULAIRE DU MAROC

La BCP est la deuxième banque du Maroc en termes d'activités de prêt. Elle représente 24 % des parts du marché et dispose au Maroc d'un vaste réseau de quelque 1 500 agences.

## Synthèse du financement de la BERD

22 500 000,00 euros

Prêt de premier rang non garanti pouvant atteindre l'équivalent de 40 millions d'euros, cofinancé i) à hauteur de 30 millions d'euros par la BERD et ii) à hauteur de 10 millions d'euros par le Fonds vert pour le climat, se décomposant comme suit :

i. un prêt d'un montant pouvant atteindre l'équivalent de 10 millions d'euros, dans le Cadre régional FVC/PFEV (« FVC/PFEV »), qui devrait être cofinancé i) à hauteur de 7,5 millions d'euros (équivalent) par la BERD et ii) à hauteur de 2,5 millions d'euros (équivalent) par le Fonds vert pour le climat ;

i. un prêt d'un montant pouvant atteindre l'équivalent de 30 millions d'euros, dans le Cadre régional FVC/PFEV – Chaîne de valeur Maroc (« CVM »), qui devrait être cofinancé i) à hauteur de 22,5 millions d'euros (équivalent) par la BERD et ii) à hauteur de 7,5 millions d'euros (équivalent) par le Fonds vert pour le climat.

## Coût total du projet

30 000 000,00 euros

Le prêt de 10 millions d'euros (équivalent) au titre du Cadre régional FVC/PFEV qui devrait être cofinancé à hauteur de 2,5 millions d'euros (équivalent) par le Fonds vert pour le climat

Le prêt de 30 millions d'euros (équivalent) au titre du CVM qui devrait être cofinancé à hauteur de 7,5 millions d'euros (équivalent) par le Fonds vert pour le climat

## Synthèse environnementale et sociale

Lignes directrices du PFEV et du CVM :

Lignes directrices du PFEV et du CVM :

Catégorie IF (PES 2014). La BCP est déjà cliente de la Banque. Il lui sera demandé de continuer de respecter les EP 2, 4 et 9, de mettre en œuvre les procédures de gestion des risques environnementaux et sociaux de la BERD dans le cadre des prêts aux petites, moyennes et grandes entreprises, et de remettre chaque année à celle-ci des rapports environnementaux et sociaux. Tous les projets entrepris au titre du Programme de financement d'une économie verte (PFEV) devront être conformes à la réglementation et aux normes relatives aux questions environnementales et sanitaire, à la sécurité et au travail, ainsi qu'aux critères d'éligibilité en matière E&S pour les sous-projets des secteurs des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique.

## Coopération technique

La BCP devrait bénéficier d'un soutien relevant en partie de la CT et qui lui sera apporté par le Fonds spécial des actionnaires de la BERD, le Programme d'appui au commerce et à la compétitivité de l'Union européenne, le Gouvernement de la Corée et le Fonds vert pour le climat (FVC).

## Contact dans l'entreprise

M. Mir Abdelkrim

[AMir@cpm.co.ma](mailto:AMir@cpm.co.ma)

+212 522 46 94 50

[www.gbp.ma](http://www.gbp.ma)

Banque Centrale Populaire 101, Bd. Mohamed Zerktouni 20 100 Casablanca

## Opportunités commerciales

Pour les opportunités commerciales ou la passation de marchés, contacter la société cliente.

Pour les projets du secteur public, consulter [Passation de marchés](#) sur le site de la BERD

Tél : +44 20 7338 6794

Courriel : [procurement@ebrd.com](mailto:procurement@ebrd.com)

## Questions d'ordre général

Pour les questions concernant tout projet de la BERD qui ne sont pas liées à la passation de marchés :

Tél : +44 20 7338 7168

Courriel : [projectenquiries@ebrd.com](mailto:projectenquiries@ebrd.com)

## Politique d'information du public (PIP)

La PIP définit la manière dont la BERD diffuse les informations et consulte ses partenaires pour favoriser une meilleure sensibilisation et connaissance de ses stratégies, politiques et opérations. Consulter sur le site de la BERD la page concernant la Politique d'information du public précisée ci-après afin de connaître la

démarche à suivre pour demander un Rapport du Conseil d'administration sur un projet du secteur public.

[Texte de la PIP](#)

## Mécanisme de recours sur les projets (MRP)

Le [Mécanisme de recours sur les projets](#) (MRP) est le dispositif de reddition de comptes de la BERD. Il permet un examen indépendant des recours formulés par des personnes ou des organisations au sujet de projets financés par la Banque qui auraient causé, ou seraient susceptibles de causer, un tort sur le plan environnemental et/ou social.

La page [Mécanisme de recours sur les projets](#) peut être consultée pour obtenir des précisions sur les modalités de dépôt d'un recours. L'Agent du MRP ([pcm@ebrd.com](mailto:pcm@ebrd.com)) est disponible pour répondre à toute question concernant le dépôt d'un recours et les critères d'enregistrement et d'éligibilité, conformément au [Règlement du MRP](#).